Request for Quotations

RFQ Number:	RFQ CIV 11-001-2023
Country	Côte d'Ivoire
Issuance Date:	23 Janvier 2023
Deadline for Questions:	30 Janvier 2023
Deadline for Offers:	06 Fevrier 2023
Description:	Achat, Installation et Paramétrage de Logiciel SAGE Comptabilité pour l'amélioration de la gouvernance financière de la coopérative CAVICA à Bouaké
For:	PRO-Cashew Project
Funded By:	USDA FCC-641-2019/006-00
Implemented By:	CNFA
Point of Contact	Procurement team procurement-civ@cnfa-procashew.org

Introduction : Cultivating New Frontiers in Agriculture (CNFA), une organisation internationale de développement, est spécialisée dans la conception d'initiatives agricoles durables et axées sur le marché. Nous établissons des partenariats locaux et mondiaux solides, intégrons des approches innovantes dans nos programmes et favorisons un développement inclusif afin d'offrir de meilleures opportunités aux groupes mal desservis. Depuis 1985, CNFA a géré plus de 600 millions de dollars de programmes de développement agricole financés par des donateurs et a travaillé dans 46 pays à travers le monde en Afrique, en Europe de l'Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, au Moyen-Orient et en Asie centrale.

Le projet PRO-Cashew en Afrique de l'Ouest est un projet quinquennal qui a débuté en 2019, financé par le ministère américain de l'agriculture (USDA) Food for Progress (FFPr), et mis en œuvre par Cultivating New Frontiers in Agriculture (CNFA). Le projet PRO-Cashew s'efforce de stimuler la compétitivité des producteurs ouest-africains en améliorant l'efficacité et la qualité de la production et du commerce et en travaillant à l'élaboration de politiques régionales plus cohérentes en matière de commerce et d'investissement.

PRO-Cashew, intéressé par la question d'accès aux financements des organisations de producteurs, propose d'appuyer la coopérative CAVICA pour améliorer sa gestion administrative. Ainsi, l'achat, l'installation et le paramétrage du Logiciel SAGE Comptabilité seront effectués pour l'amélioration de la gouvernance financière de la coopérative CAVICA.

Les offrants sont tenus de s'assurer que le CNFA reçoit leurs offres conformément aux instructions, termes et conditions décrits dans la présente RFQ. Le non-respect des instructions décrites dans cette RFQ peut entraîner la disqualification d'une offre de la considération.

CNFA examinera les propositions en réponse à cette RFQ des vendeurs locaux ou régionaux qualifiés.

1. **Délai et protocole de l'offre :** Les offres doivent être reçues au plus tard **à 17h00, GMT, le 06 Février 2023**. Les offres doivent être soumises par courrier électronique. Si elles sont envoyées par courrier électronique, les offres doivent être envoyées par la poste à l'adresse suivante *procurement-civ@cnfa-procashew.org*

Veuillez faire référence au numéro de la RFQ dans toute réponse à cette RFQ. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées comme tardives et ne seront prises en compte qu'à la discrétion de CNFA. La page de couverture de cette sollicitation résume les dates importantes du processus de sollicitation. Les offrants doivent respecter strictement les dates limites fournies pour être considérés pour l'attribution.

2. **Questions** : Les questions concernant les exigences techniques et/ou administratives de cette

Demande de devis peuvent être soumises au plus tard à 17 heures le **30 Janvier 2023** par courrier électronique **à** procurement-civ@cnfa-procashew.org Les questions doivent être soumises par écrit. Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes de clarification - et les réponses à celles-ci - que la CNFA croit susceptibles d'intéresser les autres fournisseurs seront distribuées à tous les bénéficiaires de la demande de soumissions qui ont manifesté leur intérêt à soumissionner.

Seules les réponses écrites émises par CNFA seront considérées comme officielles et portent du poids dans le processus de demande de soumissions et l'évaluation ultérieure. Toute information verbale reçue des employés de CNFA ou de toute autre entité ne doit pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de commandes.

3. **Exigences techniques :** Le tableau ci-dessous contient les exigences techniques des produits/services. Les offrants sont priés de fournir des devis contenant les informations ci-dessous sur du papier à en-tête officiel ou sur un format de devis officiel.

N°	Description et spécifications	Qty	Articles et spécifications proposés	P.U (FCFA)	Sample picture of equipment
1	Achat, installation, paramétrage et assistance au démarrage du Logiciel SAGE Comptabilité	01	SAGE 100 Comptabilité, version 8 • Options gestion analytique et budgétaire • 3 postes Acquisition définitive sans abonnement		
				Sous-total:	
				Frais de livraison:	
Autres coûts (Description: _____) :					
				TOTAL GENERAL en FCFA:	

Délai de livraison (après réception de la commande): _____ jours calendaires

Durée de la garantie sur les équipements proposés : _____ années

Veuillez noter que, sauf indication contraire, les noms de marque ou les modèles mentionnés ne le sont qu'à titre d'illustration. Un substitut équivalent, tel que déterminé par les spécifications, est acceptable.

4. **Offres de prix** : Les soumissions en réponse à la présente DDQ doivent être évaluées à un prix fixe, tout compris, incluant la livraison et tous les autres coûts. Les offrants sont tenus de soumettre une proposition de modalités de paiement et un calendrier de paiement, le cas échéant. L'absence de proposition de modalités de paiement peut entraîner la disqualification de l'offrant. Les prix doivent être présentés en FCFA. Les offres doivent rester valables pendant au moins 60 (jours) jours civils après la date limite de remise des offres. Les offrants sont priés de fournir des offres sur du papier à en-tête officiel dans le format prévu à la Section 4 - Exigences techniques.

5. **Evaluation**: L'adjudication sera faite à l'offrant responsable dont l'offre suit les instructions de la RFQ, satisfait aux exigences d'admissibilité et (approche du prix le plus bas, techniquement acceptable) : satisfait ou dépasse les spécifications techniques minimales requises, et est jugée comme étant la meilleure valeur sur la base du prix le plus bas, techniquement acceptable. Seuls les soumissionnaires jugés techniquement acceptables seront pris en considération pour l'attribution du marché. Le comité d'évaluation évaluera l'acceptabilité des offrants en fonction des critères suivants :
   - Capacité technique : Satisfaire ou dépasser les spécifications techniques de l'appel d'offres énumérées à la section 3 : Exigences techniques.
   - Performance antérieure : Minimum de 2 ans d'expérience dans le domaine
   - Délai de livraison : Doit livrer dans un délai de 20 jours après la signature du bon de commande.
   - Garantie : Au moins une année de garantie et de service après-vente

   Les propositions de meilleure offre sont demandées. Il est prévu que l'attribution soit faite uniquement sur la base de ces propositions originales. Toutefois, CNFA se réserve le droit de mener l'une des actions suivantes :
   - CNFA peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout offrant avant l'attribution ;
   - Alors que la préférence sera donnée aux soumissionnaires qui peuvent répondre à l'ensemble des exigences techniques de cette RFQ, CNFA peut émettre une attribution partielle ou diviser l'attribution entre plusieurs fournisseurs, si cela est dans le meilleur intérêt du projet PRO-Cashew ;
   - CNFA peut annuler cette RFQ à tout moment.

   Veuillez noter que s'il y a des déficiences concernant la réponse aux exigences de cette RFQ, une offre peut être considérée comme "non-répondante" et donc disqualifiée de la considération. CNFA se réserve le droit de renoncer à des déficiences immatérielles à sa discrétion

   Paiement et attribution : Le prix sera attribué à l'offrant dont l'offre représente la meilleure valeur pour le projet. Le prix sera attribué uniquement à l'entité qui soumet une proposition en réponse à cette RFQ. CNFA n'attribuera pas de prix à d'autres soumissionnaires, entités ou tierces parties autres que le(s) soumissionnaire(s) sélectionné(s). Toute attribution et tout paiement résultant de cette RFQ devrait prendre la forme d'un bon de commande. Cette attribution est soumise aux termes et conditions du projet PRO-Cashew tels que stipulés dans l'annexe 3.

6. **Instructions relatives au format de l'offre** : Instructions relatives au format : Toutes les propositions doivent être formatées conformément aux exigences ci-dessous :

(a) Langue Française uniquement
(b) Inclure le nom de l'individu/de l'agence/de l'organisation, la date, le numéro de la RFQ et les numéros de page en en-tête ou en pied de page dans tout le document.
(c) L'offre technique doit être présentée dans le format fourni à la section 3.

Une offre complète comprendra les documents suivants :

(a) Une liste de contrôle de l'offre (annexe 1).

(b) Une lettre d'accompagnement sur papier à en-tête de la société, signée par un représentant autorisé de l'offrant (Annexe 2).

(c) Une offre technique complète en réponse aux critères d'évaluation de la section 5 et dans le format fourni à la section 3.

(d) Une copie de la licence d'exploitation de l'offrant, registre de commerce ou, s'il s'agit d'une personne physique, une copie de sa carte d'identité.

(e) Trois contacts pour des références d'organisations/individus pour lesquels l'offrant a effectué avec succès des travaux similaires.

Annexe 1 - Liste de contrôle de l'offrant
Afin d'aider les offrants à préparer leurs propositions, la liste de contrôle suivante résume la documentation à inclure dans une offre en réponse à la présente demande de propositions :

□ Liste de contrôle de l'offrant (Annexe 1)

□ Lettre de couverture, signée par un représentant autorisé de l'offrant (voir annexe 2).

□ Devis officiel, comprenant les spécifications des articles offerts (voir l'annexe 3).

□ Copie de l'enregistrement ou de la licence commerciale de l'offrant.

□ Trois contacts pour des références d'organisations/individus pour lesquels l'offrant a réalisé avec succès des travaux similaires.

Annexe 2 - Lettre de couverture de l'offrant
La lettre d'accompagnement suivante doit être placée sur du papier à en-tête et complétée/signée/tamponnée par un représentant autorisé à signer au nom de l'offrant :

A: PRO-Cashew Project
Cultivating New Frontiers in Agriculture, Immeuble LG, Ave. Boga Doudou, II Plateaux Vallon, Abidjan, Cote d'Ivoire

Reference: RFQ no. RFQ CIV 01-001-2023

A Monsieur le Chargé des Approvisionnements,

Nous, les soussignés, fournissons par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation des activités et des exigences décrites dans l'appel d'offres susmentionné. Veuillez trouver notre offre ci-jointe.

Nous reconnaissons et acceptons par la présente tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande de propositions susmentionnée. Nous certifions en outre que l'entreprise mentionnée ci-dessous - ainsi que ses principaux dirigeants et tous les produits et services proposés en réponse à cet appel d'offres - sont éligibles pour participer à ce marché selon les termes de cet appel d'offres et les réglementations de l'USDA.

En outre, nous certifions par la présente qu'à notre connaissance :

- Nous n'avons pas de relations étroites, familiales ou financières avec les membres du personnel du projet CNFA ou PRO-Cashew ;

- Nous n'avons pas de relations étroites, familiales ou financières avec d'autres soumissionnaires soumettant des propositions en réponse à la RFQ susmentionnée ; et

- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec tout autre soumissionnaire ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.

- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.

- Nous comprenons et acceptons les interdictions de CNFA contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

- Nous comprenons et acceptons les interdictions de CNFA contre le financement ou l'association avec des individus ou des organisations engagés dans des activités de terrorisme ou de trafic de personnes.

Nous certifions par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, actuelles et complètes.

Signature: _____

Nom & Titre du signataire:_____

Date: _____

Nom de l'entreprise:_____

Addresse de l'entreprise: _____
_____

Telephone: _____
Website: _____

Numéro d'enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :
_____

L'entreprise dispose-t-elle d'un compte bancaire actif ? (O/N): _____

Nom officiel associé au compte bancaire (pour le paiement) :
_____

Annexe 3 - Conditions générales du CNFA

1. Exigences en matière d'éthique et de conduite des affaires. CNFA s'engage à l'intégrité dans l'approvisionnement, et ne sélectionne les fournisseurs que sur la base de critères commerciaux objectifs tels que le prix et la valeur technique.

CNFA ne tolère pas la fraude, la collusion entre les soumissionnaires, les propositions/soumissions falsifiées, la corruption ou les pots-de-vin. Toute entreprise ou individu violant ces normes sera disqualifié de ce marché, exclu de futures opportunités de marchés, et pourra être signalé à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur Général.

Il est strictement interdit aux employés et aux agents de CNFA de demander ou d'accepter de l'argent, des honoraires, des commissions, des crédits, des cadeaux, des gratifications, des objets de valeur ou des compensations de la part de vendeurs ou de fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou comme récompense pour des affaires. Les employés et les agents qui adoptent cette conduite sont susceptibles d'être licenciés et seront signalés à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur Général. En outre, CNFA informera l'USAID et le Bureau de l'Inspecteur Général de toute offre de fournisseur d'argent, de frais, de commission, de crédit, de cadeau, de gratification, d'objet de valeur ou de compensation pour obtenir des affaires.

Les offrants répondant à cette RFQ doivent inclure les éléments suivants dans la soumission de leur proposition :

- Divulguer toute relation étroite, familiale ou financière avec CNFA ou le personnel du projet. Par exemple, si un cousin de l'offrant est employé par le projet, l'offrant doit le déclarer.
- Divulguer toute relation familiale ou financière avec d'autres offrants soumettant des propositions. Par exemple, si le père de l'offrant est propriétaire d'une société qui soumet une autre proposition, l'offrant doit l'indiquer.
- Certifier que les prix de l'offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre offrant ou concurrent dans le but de restreindre la concurrence.
- Certifier que toutes les informations contenues dans l'offre et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.
- Certifier comprendre et accepter les interdictions de CNFA contre la fraude, la corruption et les pots-de-vin.

Veuillez contacter l'équipe des achats à l'adresse procurement@cnfa-procashew.org pour toute question ou préoccupation concernant les informations ci-dessus ou pour signaler toute violation potentielle. Les violations potentielles peuvent également être signalées directement à CNFA par e-mail à FraudHotline@cnfa.org ou vous pouvez faire un rapport anonyme en appelant la Global Complaint Hotline de CNFA au 202-991-0931.

2. Modalités et conditions: Cet appel d'offres est soumis aux termes et conditions standard de CNFA. Toute attribution qui en résultera sera régie par ces termes et conditions ; une copie des termes et conditions complets est disponible sur demande. Veuillez noter que les termes et conditions suivants s'appliquent :

a) Les conditions de paiement standard de CNFA sont de 30 jours nets après la réception et l'acceptation de tous les produits ou livrables. Le paiement ne sera émis qu'à l'entité soumettant l'offre en réponse à cette RFQ et identifiée dans le prix résultant ; le paiement ne sera pas émis à une tierce partie.

b) Il est interdit de fournir des produits ou des services fabriqués ou assemblés dans l'un des pays suivants, ou expédiés ou transportés par l'un de ces pays, ou impliquant l'un de ces pays : Cuba, Iran, Corée du Nord, Syrie.
c) Tout transport aérien ou maritime international ou toute expédition effectuée dans le cadre d'une adjudication résultant de cette RFQ doit avoir lieu sur des transporteurs/navires battant pavillon américain.
d) La loi américaine interdit les transactions avec, et la fourniture de ressources et de soutien aux individus et organisations associés au terrorisme. Le fournisseur dans le cadre de toute adjudication résultant de cette RFQ doit assurer le respect de ces lois.
e) Le titre de propriété de tous les biens fournis dans le cadre de toute attribution résultant de cette RFQ sera transféré au CNFA après livraison et acceptation des biens par le CNFA. Le risque de perte, de blessure ou de destruction des biens sera supporté par l'offrant jusqu'à ce que le titre de propriété soit transféré au CNFA.
f) La loi des États-Unis interdit de s'engager dans toute activité liée à la traite des personnes. Le fournisseur dans le cadre de toute attribution résultant de cette RFQ doit assurer le respect de ces lois.
g) Il est interdit à l'offrant de fournir certains équipements ou services de télécommunications en tant que composant substantiel ou essentiel de tout système, ou en tant que technologie critique faisant partie de tout système, produits par les sociétés couvertes suivantes, et leurs filiales et sociétés affiliées, dans le cadre de l'exécution de tout prix résultant : Huawei Technologies Company ; ZTE Corporation ; Hytera Communications Corporation ; Hangzhou Hikvision Digital Technology Company ; Dahua Technology Company ; et toute autre société telle que déterminée par le gouvernement des États-Unis. L'offrant certifie qu'il ne fournira pas d'équipement ou de services de télécommunications couverts à CNFA dans le cadre de l'exécution du prix résultant. Cette interdiction ne comprend pas les services Internet et/ou téléphoniques, qui sont actuellement exemptés par l'USAID par le biais d'une dérogation valable jusqu'au 30 septembre 2022. Après le 30 septembre 2022, cette interdiction s'étend également aux services Internet et/ou téléphoniques.

3. Avis de non-responsabilité : Il s'agit uniquement d'un appel d'offres. L'émission de cet appel d'offres n'oblige en aucun cas le CNFA, le projet PRO-Cashew ou l'USDA à attribuer un prix ou à payer les coûts encourus par les soumissionnaires potentiels dans la préparation et la soumission d'une offre. En outre :

(a) CNFA peut annuler la RFQ et ne pas attribuer ;

(b) CNFA peut rejeter une ou toutes les réponses reçues ;

(c) L'émission d'une RFQ ne constitue pas un engagement d'attribution par CNFA ;

(d) CNFA se réserve le droit de disqualifier toute offre basée sur l'incapacité de l'offrant à suivre les instructions de la RFQ ;
(e) CNFA ne compensera pas les offrants pour la réponse à la RFQ ;
(f) CNFA se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'évaluation initiale des offres sans autre discussion ;
(g) CNFA peut négocier avec les offrants de la liste restreinte pour leur meilleure et dernière offre ;
(h) CNFA se réserve le droit de commander des quantités ou des unités supplémentaires avec l'offrant sélectionné ;

(i) CNFA peut rééditer l'appel d'offres ou émettre des amendements formels révisant les spécifications et les critères d'évaluation de l'appel d'offres original avant ou après la réception des propositions ;

(j) CNFA peut modifier les spécifications sans émettre une notification formelle à tous les offrants lorsque les révisions sont sans importance pour la portée de la RFQ ;

(k) CNFA peut choisir de n'attribuer qu'une partie des activités de la RFQ, ou d'attribuer plusieurs prix basés sur plusieurs activités de la RFQ ;

(l) CNFA se réserve le droit de renoncer à des déficiences mineures de la proposition qui peuvent être corrigées avant la détermination de l'attribution afin de promouvoir la concurrence ;

(m) CNFA contactera tous les offrants pour confirmer la personne de contact, l'adresse, et que l'offre a été soumise pour cette RFQ ;

(n) CNFA contactera tous les offrants pour les informer s'ils ont été sélectionnés ou non pour l'attribution ;

(o) En soumettant une réponse à cet appel d'offres, les offrants comprennent que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et l'offrant accepte que toute protestation en vertu des présentes doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - au projet PRO-Cashew pour examen. L'USDA ne prendra pas en compte les protestations concernant les achats effectués par les partenaires de mise en œuvre. Le CNFA, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur toute protestation pour ce marché.

4. Source/Nationalité/Fabrication: Tous les biens et services offerts en réponse à cet appel d'offres ou fournis dans le cadre d'une attribution résultante doivent être conformes au code géographique de l'USDA, conformément au Code des règlements fédéraux des États-Unis (CFR), 22 CFR §228. Le pays coopérant pour cette RFQ est le Cote d'Ivoire.

Les offrants ne peuvent pas offrir ou fournir des marchandises ou des services qui sont fabriqués ou assemblés dans, expédiés à partir de, transportés par, ou impliquant autrement l'un des pays suivants : Cuba, Iran, Corée du Nord ou Syrie.

5. Admissibilité : En soumettant une offre en réponse à cette RFQ, l'offrant certifie que lui et ses principaux dirigeants ne sont pas radiés, suspendus ou autrement considérés comme inéligibles à une attribution par le gouvernement des États-Unis. Le CNFA n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est radiée, suspendue ou considérée comme inéligible par le gouvernement américain.

6. Livraison : Le lieu de livraison pour les articles décrits dans cette RFQ est Abidjan, Cote d'Ivoire. Dans le cadre de sa réponse à cette RFQ, chaque soumissionnaire doit fournir une estimation (en jours calendaires) du délai de livraison (après réception de la commande). L'estimation de la livraison présentée dans une offre en réponse à la présente DDQ doit être maintenue dans l'exécution de tout contrat résultant.